

A.S.G.C
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : ZA DES BRUGUES NORD
82410 ST ETIENNE DE TULMONT
509996369 RCS MONTAUBAN

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 15 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 15 janvier,
A 12 heures 30,

Monsieur Nicolas STALLIVIERE,
demeurant 2120 Chemin des Courounets 82800 NEGREPELISSE,

Propriétaire de la totalité des 750 parts sociales de 10 euros composant le capital social
de la Société A.S.G.C,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Changement d'adressage par décision de la mairie,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique prend acte du changement d'adressage décidé par la mairie, et constate que l'adresse ZA DES BRUGUES NORD, 82410 ST ETIENNE DE TULMONT devient **1c, allée des Pruneliers 82410 ST ETIENNE DE TULMONT** à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : **1c, allée des Pruneliers 82410 ST ETIENNE DE TULMONT.**"

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Nicolas STALLIVIERE

Signé par Nicolas STALLIVIERE
Le 23 janv. 2026